

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

CITI BANK N.A
Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	102.146	107.874
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	236.147	235.020
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	87.794	62.931
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.5	144	66
AC7: Autres actifs	V.6	13.025	8.863
TOTAL ACTIF		439.281	414.779
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP	VI.1	14.371	124
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	58.989	113.371
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	322.104	358.152
PA5: Autres passifs	VI.4	12.483	9.153
TOTAL PASSIF		407.947	385.585
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		6.334	4.194
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	31.334	29.194
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		439.281	414.779

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	9.048	7.927
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	24.196	3.438
TOTAL PASSIF EVENTUEL		33.244	11.365
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	58.210	53.758
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		58.210	53.758
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	206.406	125.438
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		206.406	125.438

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		13.351	15.816
PR2: Commissions (en produits)		1.701	1.081
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		9.981	7.127
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	25.033	24.024
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		6.138	7.111
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	6.138	7.111
PRODUIT NET BANCAIRE		18.895	16.913
PR5/CH 4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(610)	(2.644)
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.272)	(4.018)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.398)	(2.815)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(29)	(37)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10.586	7.399
PR8\CH 9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		11	(22)
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.241	(3.183)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6.334	4.194
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6.334	4.194

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		24.992	25.742
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6.370)	(7.754)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5.090)	5.903
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(24.620)	8.201
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(35.879)	68.631
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.637)	(3.523)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.411)	(32.287)
Impôt sur les bénéfices		(4.239)	(2.640)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(60.254)	62.273
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(107)	(34)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(107)	(34)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(4.194)	(3.458)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(4.194)	(3.458)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(64.555)	58.781
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		332.857	274.076
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	268.302	332.857

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Contrôle social en cours :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1^{er} août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté un recours judiciaire à l'encontre de cette décision. Aucun jugement n'a été rendu courant 2014 à ce titre.

Contrôle fiscal préliminaire en cours :

Par un courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté un recours judiciaire pour contester ce redressement. Aucun jugement n'a été rendu courant 2014 à ce titre.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2013 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2014 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2014 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2013 mais qui se rapportent à l'exercice 2014 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2014.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- 53% pour la branche Onshore;
- 47% pour la branche Offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;

- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2014.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 5.728 mD au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013.

Cette évolution est due essentiellement à l'effet compensé de la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 5.558 mD, de la baisse de nos avoirs en caisse de 310 mD et de l'augmentation de nos avoirs auprès de la CCP de 124 mD.

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse	386	696
Comptes ordinaires BCT	101.216	106.774
Chèques Postaux	528	404
Intérêts à recevoir	17	-
<u>Total</u>	<u>102.146</u>	<u>107.874</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2014 une augmentation de 1.127 mD par rapport à fin 2013, soit une hausse de +0.48%. Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires de 24.345 mD et à la diminution des créances sur les établissements financiers et des créances rattachées respectivement de 23.000 mD de 218 mD.

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	en mD	en mD
Banque Centrale de Tunisie	128.000	65.652
Banques de dépôts	91.055	126.516
Banques non-résidentes	-	2.542
Créances rattachées	92	310
Organismes Financiers	17.000	40.000
<u>Total</u>	<u>236.147</u>	<u>235.020</u>

La hausse des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Augmentation des placements auprès de la BCT de 62.348 mD ;
- Diminution des avoirs auprès des correspondants étrangers de 2.542 mD ; et
- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 35.461 mD.

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	en mD	en mD
Comptes courants débiteurs	20.649	18.689
Crédits à la clientèle	66.782	44.122
Créances douteuses	1.734	7.945
Créances rattachées	363	120
Provision	(1.734)	(7.945)
<u>Total</u>	<u>87.794</u>	<u>62.931</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 24.863 mD par rapport à fin 2013, soit une hausse de l'ordre de 40%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 1.960 mD ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 22.660 mD ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 6 211 mD suite à leur radiation ; et
- La hausse des créances rattachées de 243 mD.

A la date d'arrêt des comptes, le volume des créances classées s'élève à 1.734 mD soit une baisse de 6.211 mD par rapport au 31 décembre 2013 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses de 6.211 mD relatives au client BATAM au cours de 2014. Le reliquat des provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2014 totalisent la somme de 1.734 mD.

V.4 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.5 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2014 une augmentation en volume de l'ordre de 78 mD par rapport à l'exercice 2013, soit une hausse de 118 %. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>695</u>	<u>686</u>
Acquisitions	107	34
Cessions	47	25
Valeurs brutes en fin de période	<u>755</u>	<u>695</u>
Amortissements cumulés	611	629
Valeurs nettes en fin de période	<u>144</u>	<u>66</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 60 mD et qui est passée de 695 mD à fin décembre 2013 à 755 mD à fin décembre 2014.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 18 mD par rapport au 31 décembre 2013.

V.6 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 8.863 mD au 31 décembre 2013 à 13.025 mD au 31 décembre 2014, enregistrant ainsi une hausse de 4.162 mD, soit 47%. Cette augmentation provient principalement de :

- L'augmentation de l'encours des chèques en compensation au 31 décembre 2014 de 3.790 mD ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 508 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels de 1.056 mD ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 96 mD ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 274 mD.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une hausse en valeur de l'ordre de 14.247 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2013. Cette variation correspond à une hausse de nos comptes auprès de la BCT et auprès de la CCP respectivement de 14.134 mD et 113 mD.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2014 une hausse de l'ordre de 40.833 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 225%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la hausse des dépôts des établissements bancaires de 45.880 mD ;
- De la baisse des dépôts des établissements financiers 5.075 mD ; et
- De la baisse des dettes rattachées de 28 mD.

La hausse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 45.880 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 44.455 mD ; et
- L'augmentation des avoirs des correspondants résidents de 1.425 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2014 une diminution de l'ordre de 36.048 mD par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de 10%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2013</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	283.334	302.984	(19 650)	6%
Comptes à échéance	6.000	-	6.000	
Certificats de dépôts	-	43.000	(43.000)	(100)%
Autres dépôts et avoirs	32.765	12.309	20.456	166%
Dettes rattachées	5	(141)	146	(104)%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	322.104	358.152	36.048	(10)%

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 9.153 mD au 31 décembre 2013 à 12.483 mD au 31 décembre 2014 enregistrant ainsi une hausse de 3.330 mD, soit 36%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 2.079 mD (Il s'agit essentiellement des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation) ;
- La hausse de la provision pour départ à la retraite de 387 mD ; et
- La hausse du passif d'impôt de 1.058 mD.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 2.140 mD qui provient de la hausse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 et qui s'élève à 6.334 mD en 2014 contre 4.194 mD en 2013.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 629.351 mD au 31 décembre 2014 contre 705.912 mD au 31 décembre 2013.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2014 comme suit:

	<u>31.12.2014</u>
	en mD
TUNISIE LEASING	62.226
ARAB TUNISIAN LEASE	358.821
HANNIBAL LEASE	192.587
UBCI LEASING	787
TUNISIE FACTORING	14.930
TOTAL	<u>629.351</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 6.865 mD ; et
- Cautions diverses 2.183 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 24.196 mD.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 58.210 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 125.438 mD au 31 décembre 2013 à 206.406 mD à la date de clôture de l'exercice 2014 réalisant ainsi une hausse de 80.869 mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 24.024 mD à 25.033 mD entre 2013 et 2014 enregistrant ainsi une hausse de 1.009 mD ou 4.2%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 2.465 mD due essentiellement à :
 - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.809 mD ;

- La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 606 mD ; et
 - La diminution des autres intérêts et revenus assimilés de 50 mD.
- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 2.854 mD soit de +40%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2014 à 9.981 mD sont exclusivement constitués des gains sur opérations de change.
 - L'augmentation des commissions (en produits) de 620 mD.

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2014 une baisse de 973 mD ou -13.68% en passant de 7.111 mD à fin 2013 à 6.138 mD à fin 2014.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 16 mD ; et
- La baisse des charges sur les dépôts la clientèle de la banque de 989 mD.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
	en mD	en mD
Dotations aux provisions nettes	-	(2.233)
Autres pertes	(610)	(411)
Total	(610)	(2.644)

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 4.272 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.767 mD;
- Charges sociales pour 411 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 94 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 3.398 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 278 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 3.120 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 332.857 mD au 31 décembre 2013 à 268.302 mD au 31 décembre 2014. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de - 60.254 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -107 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de - 4.194 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

Au 31 décembre 2014, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2014 en mD	31.12.2013 en mD	Variation en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	102.130	107.874	(5.744)
Caisse	386	696	(310)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	101.216	106.774	(5.558)
CCP	528	404	124
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	236.055	234.710	1.345
Correspondants débiteurs	145.000	108.194	36.806
Placements	91.055	126.516	(35.461)
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	338.185	342.584	(4.399)
<i>Banque Centrale, CCP</i>	14.371	124	14.247
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	14.371	124	14.247
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	55.512	9.603	45.909
Correspondants créditeurs	55.512	9.603	45.909
Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)	69.883	9.727	60.156
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	268.302	332.857	(64.555)

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2014 des charges pour un montant global de 1.596 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2014 comme suit :

- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 55.200 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 2 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 141 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2014 sont les suivants :

- 53 % pour la branche onshore;
- 47 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2014 à 354 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 206.406 mD à la date de clôture de l'exercice 2014.

NOTE XIII: EVENNEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Par un courrier daté du 19 janvier 2015, la Citibank N.A Tunis branche On shore a été informée qu'elle va faire l'objet d'un contrôle fiscal approfondi à partir du 6 février 2015 couvrant la période allant du premier janvier 2011 au 31 décembre 2013 et portant sur les impôts suivants :

- L'impôt sur les sociétés ;
- Les acomptes provisionnels ;
- Les retenues à la source ;
- La taxe sur la valeur ajoutée ;
- La taxe de formation professionnelle (TFP) ;
- Le Fonds de promotion des logements aux salariés (FOPROLOS) ;
- La taxe des collectivités locales (TCL) ; et
- Les droits d'enregistrement.

Aucune notification des résultats du contrôle fiscal n'a été adressée à la banque.

Tunis, le 06 juillet 2015

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de
l'exercice clos au 31 décembre 2014***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 31.334 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.334 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Abderrahmen FENDRI

**Moncef BOUSSANOUGA
ZAMMOURI**